



Visa conjoint qu'elle demarche

Par **sonia**, le **03/01/2011** à **18:40**

Bonjour,

voila je me présente je suis françaises de nature algérienne installer en France avec mes 02 filles depuis un ans et demie et ma question est la suivante que faire lorsque le consul rejette une demande de visa conjoint d'établissement en France a cause du faite qu'il na pas reçue la décision de la commission de recours que nous avons saisie au paravent pour un refus d'une demande ultérieure cette dernier nous a notifier son rejet ,dans l'espoir de ne pas avoir a passer de nouveau par la même commission vue ses délais de réponses qui son relativement long je vous prie de me donner des solutions a mon problème et merci.

Par **chris_idv**, le **03/01/2011** à **19:34**

Bonjour,

Vous n'avez pas le choix: vous devez attendre la décision de la commission de recours.

Cordialement,